

30%  
annuel

Ste-Aurèle  
le 22 janvier 2004

Maître Anne Mailfait  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255 Montreal  
H4S 1A2

Maître Mailfait,

Mon nom est Florian Maranda, je vous écris pour contester la prochaine demande d'Hydro-Québec de vouloir majorer de 3 pourcent les tarifs d'électricité pour avril prochain 2004.

Je vous supplie madame au nom de la Commission de la Régie de l'énergie du Québec pour laquelle vous travaillez. Je vous demande à vous, ainsi que la direction, tous les membres dirigeants de dire Non à la demande d'augmentation de tarifs de 3 pour cent de la part d'Hydro-Québec.

Voici donc pourquoi madame je suis contre d'une telle augmentation de 3 pourcent de la part d'Hydro-Québec

suite —

Je dois vous dire tout d'abord maître  
M. Lefebvre que je suis sur l'aide social, non  
pas pour choyer mais bien parce que je suis  
invalidée à vie suite à un accident que  
j'ai subi en 1996. Je suis donc propriétaire  
d'une petite maison mobile où j'habite à  
l'année. Ça me coûte annuellement la  
somme de \$200.00 pour payer mon compte  
d'électricité.

La dernière augmentation de 3 pour cent  
que vous avez consenti à Hydro Québec  
d'augmentation de tarif pour janvier 2004.  
m'a occasionné une augmentation de 3.00  
\$ par mois sur mon compte par mois.

Voici donc madame le problème, je ne  
reçois que \$788.00 par mois pour survivre.  
Sait pour me nourrir, pour payer mon  
hypothèque, mes assurances, mon Hydro, téléphone  
vêtement est. Pour arriver à ménager  
l'électricité je dois consentir à d'énormes  
sacrifices notamment, pour ménager l'électricité  
je ne ai pas chauffé ma chambre à coucher  
la nuit durant ce présent hiver, même dans les  
plus grand froid. J'avais souvent le matin  
1 pouce de glace au abords de mes fenêtre de  
chambre.

suite →

En plus madame Mailfert à cause de l'augmentation que vous la régie de l'énergie avez consenti de 3 pour cent pour janvier de cette année 2004 à Hydro-Québec je me dois de me priver d'un repas sans manger par mois. Car sur l'aide social l'on doit quand l'on vit sur ce budgetter à la cent près.

L. Hydro Québec dont nous sommes tous propriétaires l'ensemble des Québécois fait des milliards de profits chaque année.

Je vous demande à vous madame et à tous les membres de la direction de la régie de l'énergie avant de donner une réponse de penser au 600.000 assistés sociaux du Québec qui ont une misère terrible à payer leur compte d'électricité. Et aussi aux dizaines de milliers d'abonnés d'Hydro Québec qui n'arrivent tout simplement pas à payer leur compte d'Hydro Québec.

Les conséquences de la réponse de la part de la régie de l'énergie peuvent être extrêmement dramatique pour des centaines de milliers d'abonnés demuni si la régie dit oui à la demande de majoration d'Hydro. Et n'oubliez surtout pas que le Québec est l'endroit le plus taxé en Amérique.

S'il vous plait madame Mailfait  
vaulez-vous transmettre copie de cette  
lettre à madame Lise Lambert présidente  
de la région de l'énergie

Encore une fois je supplie au  
nom des centaines de milliers de  
Québécois démunis et aux centaines  
de milliers d'autres personnes de la  
classe moyenne qui soutiennent la  
survie du Québec de dire Non merci  
à Hydro-Québec. Car je considère  
que des sociétés d'états qui font des  
milliards de profits par année n'ont pas  
besoin d'un 3 pour cent d'augmentation  
de tarif pour avril prochain.

S'il vous plait écrivez-moi  
pour l'accusé de réception

Je vous remercie pour votre attention

Veuillez agréer madame  
mes salutations personnelles et distinguées  
Espérant une réponse attentive et  
positive à ma demande

Florian Maranda

FLORIAN MARANDA 129 Rue Des SAULES-  
STE-AURÉLIE P.R LOMIMO

Montréal, le 5 février 2004

M. Florian Maranda  
129, rue Des Saules  
Ste-Aurélie (Québec)  
G0M 1M0

**Objet : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur  
et à la modification des tarifs de distribution d'électricité  
Dossier R-3492-2002 – Phase 3**

---

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre datée du 22 janvier 2004 dans laquelle vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

.../2

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 29 janvier 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a stylized flourish at the end.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp